

Mairie de Puteaux  
Hall administratif  
131, rue de la République  
92800 Puteaux

### Horaires d'ouverture

Le lundi, mercredi, jeudi : de 9h à 18h

Le mardi : de 13h30 à 18h

Le vendredi : de 9h à 17h30

Le samedi : de 9h à 12h

Tél. : 01 46 92 92 92

# DÉCLARATION DE LOCATION MEUBLÉE EN MAIRIE

# DÉCLARATION D'UN MEUBLÉ EN LOCATION

HALL ADMINISTRATIF  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Toute personne, qui propose de louer un meublé de tourisme, doit faire une déclaration préalable à la mairie de la commune où est situé ce meublé.

Un récépissé vous sera alors fourni par la mairie.

## PIÈCES À FOURNIR :

- Le document **Cerfa n°14004\*04**, préalablement rempli, disponible sur Internet. Vous pouvez également vous le procurer auprès des hôtesses situées dans le hall administratif de l'Hôtel de Ville.
- Copie de carte d'identité en cours de validité.
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

[www.vosdroits.service-public.fr](http://www.vosdroits.service-public.fr)

DÉLAI D'OBTENTION DU RÉCÉPISSÉ : IMMÉDIAT